








## DOCUMENT 2.2 : Points saillants de la Charte canadienne des droits et libertés

SECTION	POINTS SAILLANTS	EXEMPLES
<b>LIBERTÉS FONDAMENTALES*</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous avez le droit de prier et de pratiquer votre religion à votre façon, ou de ne pas prier ni pratiquer de religion.</li> <li>• Vous avez la liberté de former vos propres opinions.</li> <li>• Vous avez la liberté d'exprimer vos opinions.</li> <li>• Les médias sont libres de rapporter tout ce qui se passe au Canada.</li> <li>• Vous pouvez organiser des manifestations ou des rassemblements pour exprimer vos opinions.</li> <li>• Vous pouvez nouer des amitiés avec qui vous voulez.</li> </ul>	Vous ne pouvez pas subir de punition pour vos croyances religieuses.
<b>DROITS DÉMOCRATIQUES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous avez la citoyenneté canadienne et que vous avez 18 ans, vous pouvez voter dans une élection.</li> <li>• Si vous avez la citoyenneté canadienne et que vous avez 18 ans, vous pouvez vous présenter aux élections.</li> <li>• Le gouvernement doit tenir des élections tous les cinq ans ou moins.</li> <li>• Les gouvernements élus doivent se réunir au moins une fois par an.</li> </ul>	Vous pouvez vous présenter aux élections et voter dès que vous avez 18 ans.
<b>LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'ÉTABLISSEMENT</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez vivre et habiter dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada.</li> <li>• Vous pouvez quitter le Canada et y revenir à votre gré.</li> </ul>	Vous pouvez visiter un autre pays et revenir quand vous voulez.
<b>GARANTIES JURIDIQUES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'arrestation, on doit vous informer de votre droit d'avoir recours à une avocate ou un avocat.</li> <li>• Si nécessaire, une ou un juge doit se prononcer sur votre dossier dans un délai raisonnable.</li> <li>• Votre innocence est présumée jusqu'à preuve du contraire.</li> </ul>	Vous bénéficierez d'un procès équitable si on vous accuse d'un crime.
<b>DROITS À L'ÉGALITÉ</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas subir d'injustice pour des motifs liés notamment à votre race, à votre origine nationale ou ethnique, à votre religion, à votre sexe, à votre âge ou à vos capacités physiques ou mentales.</li> </ul>	On ne peut pas vous refuser un emploi à cause de votre religion.
<b>LANGUES OFFICIELLES DU CANADA</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez communiquer avec le gouvernement fédéral en anglais ou en français.</li> </ul>	Vous pouvez envoyer une lettre à la personne qui vous représente en anglais ou en français.
<b>DROITS À L'INSTRUCTION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez faire vos études en français ou en anglais si vous répondez à certains critères.</li> </ul>	Vous pouvez fréquenter une école secondaire francophone dans certaines régions anglophones du Canada, si vous avez fréquenté une école primaire en français.

\* Les droits et libertés énoncés dans la Charte ne sont pas absolus. Ils peuvent être limités pour protéger d'autres droits ou des valeurs nationales importantes. Par exemple, la liberté d'expression peut être limitée par les lois contre l'incitation à la haine ou à la violence.